Un partenariat en

économie sociale

pour un développement solidaire et durable



Mot du maire

De tout temps, des Montréalaises et des Montréalais ont pris les choses en main collectivement pour répondre à des besoins importants, souvent essentiels. Ainsi, des milliers d'organismes à but non lucratif, de coopératives et d'associations ont été créés pour offrir de nombreux services tels que construire et administrer des logements, organiser des loisirs, créer des lieux d'expression et de création culturelle, fournir des services domestiques et des soins de santé, aider des personnes à compléter leur formation et à réintégrer le milieu du travail ou inventer de nouvelles réponses à des préoccupations émergentes, comme en matière d'environnement.

Depuis une vingtaine d'années, ces organismes ont mis en évidence leur rôle dans l'économie en produisant, comme les autres entreprises, des biens et des services, tout en accomplissant une mission sociale qui constitue leur raison d'être. Les entreprises d'économie sociale sont donc des entreprises à part entière, avec tout ce que cela signifie en matière de pragmatisme devant les contraintes économiques. Ce sont également des lieux de prise en charge collective et de participation citoyenne en raison de leur démarche et de leur mode de fonctionnement.

L'esprit d'initiative, la participation et la solidarité ont toujours été des valeurs importantes dans la vie montréalaise. Notre administration partage ces valeurs qui font de notre ville un milieu de vie plus ouvert, plus inclusif, plus dynamique et plus créatif. D'ailleurs, notre administration soutient déjà les organismes de l'économie sociale par le biais de contributions diverses, et nous utilisons plusieurs de leurs services et de leurs produits. Nous avons tout intérêt à renforcer les relations entre l'administration municipale et l'économie sociale afin de faire de ce secteur un partenaire important pour la prospérité et le développement durable de notre ville.

C'est pourquoi nous voulons unir les efforts de l'administration municipale et des entreprises d'économie sociale dans un plan d'action commun axé sur des projets concrets et des pratiques innovatrices en vue d'assurer le développement solidaire et durable de Montréal.

Je suis convaincu que cette approche créative ouvrira de nouvelles avenues de collaboration qui seront profitables à l'ensemble des citoyennes et citoyens de Montréal.

Le maire de Montréal,

Gérald Tremblay



Un partenariat pour notre richesse collective...

Une ville performante et prospère, une ville qui donne priorité au développement durable, une ville humaine et inclusive, ce sont là quelques-unes des valeurs que véhicule Montréal dans son plan *Imaginer » Réaliser Montréal 2025*. Le *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* s'inscrit parfaitement dans ces valeurs non seulement par ses orientations, mais également par sa démarche d'élaboration et de mise en œuvre axée sur la collaboration et sur le partage d'expertise.

Fruit de l'engagement des acteurs de l'économie sociale et de la Ville, le Partenariat se présente comme un véritable levier de croissance économique qui repose sur cinq axes d'intervention qui nous aideront à bâtir une société toujours plus ouverte et inclusive :

- Le soutien à l'entrepreneuriat collectif pour consolider l'ancrage local, soutenir les entrepreneurs collectifs et développer un soutien aux projets majeurs de l'économie sociale;
- L'apport de l'économie sociale aux grands projets pour y favoriser son intégration dans une perspective de développement durable;
- L'apport de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population pour sans cesse innover dans des domaines comme la culture, le développement durable, l'habitation, l'immobilier collectif, le loisir et le tourisme;
- Les pratiques d'affaires pour favoriser la croissance des entreprises d'économie sociale;
- La promotion de l'économie sociale pour se démarquer ici et ailleurs dans le monde par la créativité qui nous est propre.

Afin d'assurer un suivi adéquat et un arrimage des actions de la Ville, tant au niveau des arrondissements et des services centraux, que des différentes organisations de l'économie sociale, le partenariat sera renforcé par un comité de mise en œuvre composé du responsable du dossier du développement économique au comité exécutif, de hauts fonctionnaires de différents services municipaux et des membres du comité consultatif du partenariat.

D'ailleurs, nous tenons à souligner l'apport remarquable des membres du comité consultatif qui se sont engagés avec conviction dans ce processus d'élaboration. Nous tenons donc à les remercier de contribuer à la réussite de Montréal et, surtout, à sa prospérité économique et sociale.

Luis Miranda

Membre du comité exécutif Responsable du développement économique et des services aux citoyens



Sommaire éxécutif

L'économie sociale fait partie du paysage socio-économique de Montréal depuis plus d'un siècle. Les entreprises collectives à statut coopératif, mutualiste et à but non but lucratif ont contribué au développement de la métropole en répondant aux besoins des citoyens de diverses façons.

Par la reconnaissance de l'économie sociale, Montréal se démarque d'autres métropoles en faisant de l'innovation sociale une clé de son développement. En s'engageant dans une démarche partenariale avec les acteurs de l'économie sociale, la Ville de Montréal reconnaît le rôle complémentaire joué par l'économie sociale dans le développement de la métropole. Elle mise sur les contributions dynamiques de chacune des parties prenantes.

Le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable est fondé sur cette reconnaissance de l'économie sociale qui regroupe l'ensemble des activités et organismes à but non but lucratif qui se donnent pour mission de produire ou de distribuer des biens ou des services au bénéfice de leurs membres et de la collectivité dans le cadre d'un fonctionnement démocratique, tout en offrant, le cas échéant, un soutien à la formation professionnelle, à l'intégration culturelle ou à la réinsertion sociale. Le Partenariat reconnaît l'apport de l'économie sociale à la vie économique, sociale et culturelle montréalaise ainsi que son rôle dans le développement durable de la ville.

Au cours des travaux, il a été estimé, qu'en 2006, la contribution actuelle de la Ville au développement des entreprises d'économie sociale s'élevait à plus de 31 millions de dollars sous forme de contributions, subventions, aides ou contrats. Le but du Partenariat est de consolider les actions et d'accroître le soutien de la Ville aux entreprises d'économie sociale, notamment en faisant plus régulièrement appel à leurs services ou à leur collaboration. Il propose notamment d'accroître, dans le respect des règlements en vigueur, la part de l'économie sociale dans le budget de la Ville en achats de biens et services.

Le Partenariat est conçu comme une entente entre la Ville et les acteurs de l'économie sociale par laquelle chacune des parties s'engage à réaliser des actions dans différents domaines d'intervention de la Ville, notamment : le développement durable, le développement culturel, l'habitation et l'immobilier, le loisir et le tourisme. Dans le présent projet, la Ville de Montréal propose aux acteurs de l'économie sociale montréalaise de s'associer à elle dans un partenariat qui repose sur la reconnaissance de responsabilités partagées dans la mise en œuvre d'un plan d'action à long terme.

Le Partenariat met de l'avant trois objectifs :

- 1 reconnaître formellement la contribution de l'économie sociale au développement de Montréal;
- 2 soutenir l'économie sociale en s'appuyant sur les acquis passé, en renforçant les moyens existants et en développant de nouvelles façons de faire qui permettront son épanouissement;
- 3 consolider et accroître la contribution des acteurs de l'économie sociale au développement durable de la métropole du Québec par le développement et la création d'entreprises collectives répondant aux besoins de ses citoyens.

De plus, trois grandes orientations encadrent sa portée, à savoir la complémentarité de l'économie sociale et de la mission de la Ville de Montréal, la prise en charge citoyenne de l'activité économique et l'ancrage de l'économie sociale dans le développement local, notamment par l'entremise des corporations de développement économique communautaire, des centres locaux de développement et d'autres organisations de soutien, tels la Coopérative de développement régional Montréal-Laval et les groupes de ressources techniques (GRT) et les organisations de la finance solidaire.

Fruit de l'engagement des acteurs de l'économie sociale et de la Ville qui souhaitent favoriser la solidarité et la réussite des entreprises d'économie sociale, le Partenariat se présente comme un véritable levier de croissance économique qui repose sur cinq axes d'intervention :

- Un soutien accru à l'entrepreneuriat collectif pour consolider l'ancrage local, pour soutenir les entrepreneurs collectifs et pour développer un soutien aux projets majeurs de l'économie sociale;
- L'appui de l'économie sociale aux grands projets pour y favoriser son intégration dans une perspective de développement durable;
- Un rôle plus grand de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population pour sans cesse innover dans des domaines comme la culture, le développement durable, l'habitation, l'immobilier collectif, le loisir et le tourisme;
- Des pratiques d'affaires plus ouvertes pour favoriser la croissance des entreprises d'économie sociale;
- Une promotion mieux intégrée de l'économie sociale pour se démarquer ici et ailleurs dans le monde par la créativité qui nous est propre.

Et pour s'assurer d'un suivi adéquat et de l'arrimage des actions de la Ville, de ses arrondissements et services centraux, des différentes organisations de l'économie sociale, le partenariat sera renforcé par un comité de mise en œuvre composé du responsable du dossier du développement économique au comité exécutif, de hauts fonctionnaires des différents services municipaux et des membres du comité consultatif du partenariat.

Table des matières

Introduction	/
Montréal, ville de solidarité et d'innovation L'économie sociale à Montréal Une collaboration déjà bien implantée	9 10 11
Une tendance internationale en pleine croissance	12
Vision du partenariat	14
Une démarche partenariale	14
Le cadre directeur du partenariat	14
Cinq axes d'intervention	16
Axe 1 Pour un soutien essentiel à l'entrepreneuriat collectif	17
Consolider l'ancrage local	18
Soutenir les entrepreneurs collectifs	18
Appuyer des projets majeurs en économie sociale	20
Axe 2 Pour un rôle accru de l'économie sociale dans les grands projets montréalais	21
Axe 3 Pour un apport plus grand de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population	22
Culture	22
Développement durable et environnement	24
Habitation Immobilier collectif	26 27
Loisir associatif	28
Tourisme social	29
Axe 4 Pour des pratiques d'affaires plus ouvertes à l'économie sociale	30
Approvisionnement en biens et services	30
Ententes de gré à gré	31
Axe 5 Pour une promotion mieux intégrée de l'économie sociale	32
Mise en œuvre	33
Conclusion	34
Références bibliographiques	35
Comité consultatif	36

Introduction

Le Sommet de Montréal de juin 2002 a constitué un moment important pour le développement de la métropole. À cette occasion, les grands enjeux de l'avenir de Montréal ont été abordés en tenant compte des défis liés aux transformations de l'économie mondiale et de la société québécoise. On a alors convenu de l'importance de combiner la dimension environnementale à la création de la richesse économique et à la solidarité sociale. On a ainsi souligné l'importance de conjuguer la croissance économique à la lutte contre l'exclusion sociale, et de le faire par le biais du développement local, à l'échelle des arrondissements, tout en favorisant la participation citoyenne.

Aujourd'hui, notre métropole dispose d'atouts importants pour atteindre les grands objectifs qu'elle s'est fixés. Montréal possède une capacité créatrice qui se démarque dans l'espace canadien. Notre ville compte sur une rare qualité de cohabitation culturelle, de participation citoyenne et d'infrastructure économique riche. Y cohabitent, de façon remarquable en Amérique du Nord, économie privée, économie publique et économie sociale. Sur le territoire de Montréal se déploie ainsi une économie plurielle où se concilient les notions d'équité sociale, d'efficacité économique et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, la volonté de la Ville de Montréal et des acteurs du milieu d'établir un partenariat en économie sociale cherche à répondre aux préoccupations liées à l'enjeu du développement durable. Rappelons que dans la *Loi sur le développement durable*, celui-ci est défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».¹

Une vision transversale et intégrée

Le partenariat en économie sociale s'inscrit dans l'ensemble des politiques, stratégies, plans d'action et programmes que la Ville de Montréal a adoptés au cours des dernières années, tout en déterminant les mesures spécifiques de ce secteur. Cet engagement prend appui sur le dynamisme démocratique observable sur la scène montréalaise, un dynamisme reconnu à l'échelle internationale et consolidé par l'adoption, en 2006, de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

Ainsi, ce partenariat élargit les mesures annoncées dans réussir@montréal, la stratégie de développement économique 2005-2010 de la métropole. Il conforte les efforts que la Ville de Montréal déploie pour soutenir la création de logements abordables, tel qu'il est inscrit dans sa Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels. Il affermit la position de Montréal à titre de métropole culturelle, énoncée dans la Politique de développement culturel 2005-2015. Il renforce la volonté exprimée dans le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Il poursuit l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes tel qu'énoncé dans la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Il prolonge les actions menées en développement social par Vivre Montréal en santé et l'approche de revitalisation urbaine intégrée. Enfin, il s'inscrit dans la continuité du Plan de transport Réinventer Montréal qui réitère le désir de la Ville de Montréal d'établir des partenariats avec les entreprises d'économie sociale.

Le partenariat en économie sociale s'inscrit dans la vision à long terme que la Ville de Montréal a exprimée dans le document *Imaginer > Réaliser Montréal 2025*. On peut y lire que la Ville de Montréal « offre à sa population un milieu de vie agréable et stimulant où chacun trouve les conditions propices à son épanouissement... [en soutenant] un ensemble d'initiatives liées à l'économie sociale et participe par le biais de modes novateurs d'intervention à l'insertion des personnes, notamment les plus vulnérables de la société. Ainsi, elle favorise l'intégration des différents groupes sociaux, notamment les jeunes, à la société montréalaise et améliore, par le fait même, la cohésion sociale ».²

Dans son plan quinquennal de développement 2005-2010, *Innover pour développer*, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal met également de l'avant la vision d'un développement économique dynamique et solidaire. Cette solidarité, affirme la CRÉ, doit notamment s'exprimer dans la reconnaissance et le soutien du développement de l'économie sociale. L'harmonisation des interventions en économie sociale, la promotion des entreprises d'économie sociale, l'encouragement des pratiques d'achats solidaires et le maintien de conditions favorables à la pérennité des entreprises d'économie sociale sont les axes de développement qu'elle privilégie.

Pour sa part, le gouvernement du Québec, dans son récent *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif*, détermine les stratégies qu'il entend mettre en place pour optimiser l'impact de l'économie sociale sur le développement des territoires. Ainsi, par des moyens concrets et adaptés aux réalités des initiatives d'économie sociale, le gouvernement vient appuyer les acteurs du milieu dans leurs réponses aux besoins des communautés. Le plan entend soutenir les pôles régionaux d'économie sociale créés en vertu d'un partenariat conclu entre des instances régionales d'économie sociale et le Chantier de l'économie sociale. À Montréal, le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSÎM), qui est « un comité-conseil de la CRÉ... [et] a pour mandat de faire la promotion de l'économie sociale à Montréal et de favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux afin d'harmoniser les actions et d'en maximiser les effets », agit à titre de pôle régional de l'économie sociale.³ Pour la Ville de Montréal, le plan d'action gouvernemental propose de nouvelles mesures sur lesquelles le présent partenariat pourra appuyer son développement.



Montréal, ville de solidarité et d'innovation

L'économie sociale fait partie du paysage socio-économique de Montréal depuis plus d'un siècle. Les entreprises collectives à statut coopératif, mutualiste et à but non but lucratif ont contribué au développement de la métropole en répondant aux besoins des citoyens de diverses façons. Ces entreprises contribuent à la création de la richesse et offrent des possibilités d'emploi autant à des travailleurs scolarisés qu'à des personnes vivant des situations d'exclusion du marché du travail. Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal par la création de services de proximité accessibles dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, les services de garde, l'aide aux aînés, la santé, les services sociaux, la gestion des matières résiduelles, la restauration ou l'alimentation. Enfin, des organisations d'économie sociale ont œuvré d'une manière importante à la revitalisation de quartiers en difficulté, dans une perspective de développement durable. Elles ont permis à des milliers de Montréalais d'avoir accès à un logement convenable grâce à la création de coopératives et d'OBNL en habitation.

Les entreprises d'économie sociale montréalaises se caractérisent par une participation et une prise en charge citoyenne. Issues du milieu et gérées démocratiquement, elles associent la communauté à toutes leurs dimensions, de la mise en place jusqu'à la gouvernance, en passant par le financement et le développement. Elles servent souvent de lieu d'intégration ou de réinsertion sociale et renforcent le sentiment d'appartenance au milieu.

Les entreprises d'économie sociale naissent en grande partie de démarches collectives de recherche de solutions concrètes à des problèmes urgents et à de nouvelles demandes sociales. L'économie sociale s'illustre aussi par sa forte capacité d'innovation dans l'expérimentation de nouvelles pratiques de solidarité dans les communautés et dans la gestion d'entreprises. Facteur important de la capacité concurrentielle des organisations, l'innovation sociale trouve un terreau fertile dans cette économie solidaire.⁴

Par la reconnaissance de l'économie sociale, Montréal se démarque d'autres métropoles en faisant de l'innovation sociale une clé de son développement. En s'engageant dans une démarche partenariale avec les acteurs de l'économie sociale, la Ville de Montréal reconnaît le rôle complémentaire joué par l'économie sociale dans le développement de la métropole et de ses arrondissements. Elle mise sur les contributions dynamiques de chacune des parties prenantes.

Innovation sociale

« Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communauté » Contribution à une politique de l'immatériel. Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales, Camil Bouchard et le Groupe de travail sur l'innovation sociale, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999

L'économie sociale à Montréal

La Ville de Montréal fait sienne la définition de l'économie sociale qui a fait consensus au Sommet sur l'économie et l'emploi, tenu en octobre 1996.⁵ Il s'agit d'une définition large qui, tout en reprenant les éléments opérationnels retenus un peu partout dans le monde, reflète la diversité de la situation guébécoise.

Définition

Pris dans sa totalité, le domaine d'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement ci-dessous.

- L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et de rechercher le rendement financier.
- Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État.
- Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique auquel participent usagères et usagers, travailleurs et travailleuses.
- Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus.
- Elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

L'entreprise d'économie sociale est donc un organisme à but non lucratif (OBNL), une coopérative ou une mutuelle; elle est de propriété collective. Elle est dotée d'un conseil d'administration indépendant de l'État. Quelques organismes communautaires abritent au sein de leurs activités régulières un projet d'économie sociale reconnu comme entreprise d'économie sociale. Ce projet prend souvent la forme d'un plateau de travail où sont produits et vendus, par les participants salariés, des biens ou services. Cette formule n'entame en rien le caractère conféré en vertu de la *Loi sur les compagnies* à l'organisme communautaire promoteur.

De manière plus générale, le chiffre d'affaires des entreprises d'économie sociale sur le territoire de l'île de Montréal est évalué à 2 milliards de dollars en 2007.⁷ Près de 3 600 établissements génèrent 61 500 emplois, soit 7 % de l'emploi total sur l'île de Montréal.^{8, 9} Ces entreprises bénéficient de l'apport de 100 000 bénévoles participant aux conseils d'administration ou aux activités des établissements. Les principaux secteurs d'activité sont : santé et services sociaux (35 % des revenus); arts, culture et communications (13 % des revenus); loisirs, tourisme, hébergement et restauration (13 % des revenus); autres services (22 % des revenus).

Une collaboration déjà bien implantée

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal soutient activement l'économie sociale et contribue à l'émergence d'entreprises collectives. Ainsi, pour la seule année 2006, on estime que la Ville de Montréal a injecté dans le secteur de l'économie sociale près de 31 millions de dollars. El matière d'approvisionnement en biens et services, elle a acheté pour 2,3 millions de dollars. Elle a versé près de 2,7 millions de dollars en soutien financier aux entrepreneurs collectifs par l'entremise des centres locaux de développement (CLD) et des corporations de développement économique communautaire (CDEC). Par le biais de ses divers programmes de subventions dans les services de la ville centrale et les arrondissements, plus de 9,4 millions de dollars ont aussi été distribués. Précisons que la Ville de Montréal a mis sur pied de nombreux programmes pour appuyer les organismes à but non lucratif présents sur son territoire, auxquels les entreprises d'économie sociale ont accès : aide au loyer, appui aux activités culturelles et aux créateurs, aide aux communautés culturelles, intervention en développement social et en développement durable, etc. De plus, les entreprises d'économie sociale ont joui de prêts de locaux, d'équipements ou de ressources humaines pour une somme s'élevant à quelque 4,7 millions de dollars.

Outre ses diverses subventions aux organismes et ses achats de biens et services, la Ville investit des fonds importants dans des programmes d'habitation à frais partagés avec le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour la création de logements sociaux et communautaires. On estime à 12 millions de dollars la contribution moyenne annuelle de la Ville de Montréal en vertu de l'opération Solidarité 5 000 logements 2002-2006. Dans le volet social du Plan d'affaires 2006-2009 en habitation, des contributions municipales de plus de 110 millions de dollars ont été prévues pour la production de 5 000 logements sociaux et communautaires. ¹²

Sur un budget global de près de 3,9 milliards de dollars en 2006, la contribution de la Ville à l'économie sociale représente donc 0,8 % de ses dépenses. La place qu'occupe l'économie sociale dans ce budget est, somme toute, plutôt modeste et elle est relativement concentrée dans le secteur de l'habitation.



Bistro In Vivo, coopérative de travail Photo : Coopérative de développement Montréal-Laval



Bistro PART ici Photo : Technopôle Angus

Une tendance internationale en pleine croissance

En décidant d'établir un partenariat avec le secteur de l'économie sociale, la Ville de Montréal se joint à un vaste mouvement international. En Europe, en Afrique et dans les Amériques, des politiques fédérales, provinciales et municipales reconnaissent l'économie sociale comme un acteur important du développement durable des sociétés et en soutiennent le déploiement. Toutes ces initiatives s'articulent autour d'une variété d'actions et de mesures propres aux réalités de chacun : reconnaissance formelle de l'économie sociale dans une économie plurielle, implantation de politiques d'approvisionnement préférentielles, soutien financier au développement et à la consolidation d'entreprises d'économie sociale, octroi de contrat de gestion de parcs immobiliers, appui à la formation de regroupements, entente de gré à gré avec des coopératives pour atteindre des objectifs sociaux ciblés, etc.

Par exemple, en Italie, les coopératives sociales bénéficient d'avantages particuliers en matière de réduction de taxes foncières et hypothécaires. De plus, dans plusieurs municipalités, une priorité sociale permet d'outrepasser le processus d'adjudication et de privilégier la passation de contrats avec des entreprises sociales pour certains types de projets ayant des objectifs sociaux précis.

En Espagne, trois villes catalanes, dont Barcelone, ont adopté, en appui aux organisations d'économie sociale et de développement durable, des politiques d'achat comprenant des clauses sociales et environnementales.

En Angleterre, la ville de Bristol assume le leadership d'un programme de partenariat avec les entreprises sociales, le *C3 Perform Approach*, qui soutient les entreprises sociales, favorise la création d'un réseau d'excellence et diffuse leurs pratiques innovantes, tant à l'intérieur de l'économie sociale que dans l'économie de marché.

Tout récemment, en janvier 2008, la Région Rhône-Alpes et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ont signé le premier contrat économique sectoriel ESS (économie sociale et solidaire) de France. Ce contrat définit une stratégie commune de développement comprenant une trentaine d'actions concrètes. Ainsi, l'économie sociale se voit reconnue avec force comme un secteur économique à part entière. Plus de 7 millions d'euros sur trois ans sont affectés au programme dont l'objectif est l'amélioration de la connaissance de l'économie sociale et solidaire, la consolidation et le développement des activités, le développement des emplois et des compétences et enfin la mise en place d'une gouvernance efficace autour du dialogue social. Dans la Région Nord—Pas de Calais, la ville de Lille a inscrit des pratiques d'achats responsables et de référence à des clauses éthiques et d'insertion socioprofessionnelle dans ses marchés publics.



Activités organisées pour les enfants après l'école Photo : Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Au Brésil, la ville de Recife a mis sur pied le Fonds Recife pour la création et la consolidation d'entreprises collectives. De son côté, la ville de São Paulo appuie activement le développement des organismes du milieu par le biais d'un programme municipal de promotion et de soutien à l'économie solidaire.

Plus près de nous, aux États-Unis, la ville de Boston a accordé à une organisation de développement économique communautaire le droit de gérer les expropriations de terrains à l'abandon sur le territoire du quartier de Dudley afin de revitaliser ce quartier orphelin du développement. Sur le plan national, le *Small Business Act* garantit l'accès à un pourcentage déterminé des contrats de sous-traitance gouvernementaux aux petites entreprises privées ou collectives. Un autre programme fédéral, *HUBZones*, utilise les marchés fédéraux pour aider les collectivités désavantagées en encourageant la création d'entreprises. Dans certains cas, les entreprises participant aux *HUBZones* peuvent soumissionner à un prix supérieur de 10 % aux prix d'entreprises non participantes et obtenir le contrat fédéral.

Toutes ces initiatives trouvent écho dans les organismes d'échanges internationaux mis sur pied par les acteurs de l'économie sociale. Le Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), le CIRIEC-International, les Rencontres du Mont-Blanc, l'Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale (INAISE) et d'autres organisations œuvrent à la reconnaissance et à la promotion de l'économie sociale.

L'accord de coopération qui a été conclu en 2006 entre les villes de Paris et de Montréal s'inscrit donc dans une tendance internationale. Cet accord cible en particulier l'enrichissement des connaissances mutuelles par le biais d'échanges sur les bonnes pratiques en économie sociale et sur les exemples de succès de part et d'autre.



Insertech Angus, entreprise d'insertion sociale et professionnelle Photo: Insertech Angus



Vision du partenariat

Une démarche partenariale

La Ville de Montréal propose aux acteurs de l'économie sociale montréalaise de s'associer à elle dans un partenariat qui repose sur la reconnaissance de responsabilités partagées dans la mise en œuvre d'un plan d'action à long terme.

Cette démarche a pour but :

- de reconnaître formellement la contribution de l'économie sociale au développement de Montréal;
- de soutenir l'économie sociale en s'appuyant sur les acquis passés, en renforçant les moyens existants et en adoptant de nouvelles façons de faire qui permettront son épanouissement;
- de consolider et d'accroître la contribution des acteurs de l'économie sociale au développement durable de la métropole du Québec par le biais de la création et du développement d'entreprises collectives répondant aux besoins de ses citoyens.

Le cadre directeur du partenariat

Le partenariat repose sur trois grandes orientations qui encadrent sa portée, à savoir la complémentarité de l'économie sociale et de la mission de la Ville de Montréal, la prise en charge citoyenne de l'activité économique et l'ancrage de l'économie sociale dans le développement local.

1 La complémentarité de l'économie sociale et de la mission de la Ville de Montréal

Par sa finalité sociale, son enracinement dans la communauté, sa recherche de cohésion sociale et la place qu'elle accorde à la personne, l'économie sociale contribue à la réalisation de la mission de la Ville de Montréal qui est de fournir aux citoyens un ensemble d'infrastructures et de services essentiels à leur qualité de vie. L'économie sociale agit en complément de l'action de la Ville de Montréal sans s'y substituer.

2 La prise en charge de l'activité économique

L'économie sociale se construit sur la responsabilisation des personnes et des collectivités. Ainsi, la prise en charge citoyenne de projets mobilisateurs renforce la cohésion sociale du milieu par la création d'emplois et la gestion collective d'activités socio-économiques.

3 L'ancrage de l'économie sociale dans le développement local

Créées par les communautés et pour les communautés, les entreprises d'économie sociale s'inscrivent naturellement dans une approche de développement local. La concertation locale est un élément fondamental du déploiement de l'économie sociale, car celle-ci s'appuie sur les acteurs et les pratiques locales. À cet égard, il va de soit que les arrondissements jouent un rôle prépondérant. À leur échelle, les CDEC ont été, et sont toujours, des acteurs importants de l'économie sociale. En outre, depuis que le gouvernement du Québec a transféré à la Ville de Montréal la responsabilité du développement local, les CLD ont été mandatés pour soutenir le développement de l'économie sociale dans les arrondissements. D'autres organisations de soutien, tels la coopérative de développement régional Montréal-Laval (CDR), les groupes de ressources techniques (GRT) et les organisations de la finance solidaire, contribuent également à l'ancrage de l'économie sociale dans le développement de Montréal.

13



Coopérative La maison verte Photo : Coopérative de développement Montréal-Laval



Coopérative Enfance Famille.orgTechnopôle Angus Photo: Coopérative de développement Montréal-Laval

Cinq axes d'intervention

Pour atteindre les objectifs du partenariat sont retenus cinq axes d'intervention reflétant à la fois les champs d'action municipaux et les domaines d'expertise de l'économie sociale montréalaise, à savoir :

- Axe 1 Pour un soutien essentiel à l'entrepreneuriat collectif
- Axe 2 Pour un rôle accru de l'économie sociale aux grands projets montréalais
- Axe 3 Pour un apport plus grand de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population
- Axe 4 Pour des pratiques d'affaires plus ouvertes à l'économie sociale
- Axe 5 Pour une promotion mieux intégrée de l'économie sociale



Apprentissage des sciences naturelles au Jardin botanique de Montréal Photo : Cercle des jeunes naturalistes

AXE 1 Pour un soutien à l'entrepreneuriat collectif

Au Québec, les origines de l'entrepreneuriat collectif remontent au milieu du XIXe siècle alors qu'apparaissent les associations et les sociétés de secours mutuel qui permettent aux travailleurs à faible revenu de s'entraider et de se donner des assurances en cas de maladie ou d'accident. Rapidement par la suite émergeront les premières coopératives, dans le secteur agricole, pour la mise en marché de produits. La création des caisses populaires Desjardins en 1900 s'inspire de ce même esprit de prise en charge citoyenne de l'activité économique. Présent depuis longtemps dans la société québécoise, l'entrepreneuriat collectif peut se concevoir aujourd'hui comme le résultat de la coopération d'un groupe de personnes qui, ayant décelé un même besoin, choisissent d'unir leurs efforts afin de répondre à celui-ci. L'entreprise collective alors mise sur pied aura un statut coopératif, mutualiste ou non lucratif afin d'assurer la pérennité de sa mission.

La stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal

Dans réussir@montréal, la Ville de Montréal a indiqué son intention de renforcer le système entrepreneurial et de « favoriser la solidarité et la réussite des entreprises d'économie sociale ». Trois pistes d'action sont établies :

- « S'assurer que les services de première ligne offerts aux entreprises d'économie sociale par le réseau des CLD en arrondissement soient adaptés aux besoins de leur milieu respectif et, le cas échéant, favoriser l'accès aux services de deuxième ligne;
- Favoriser l'établissement de partenariats visant à soutenir des projets novateurs et structurants dont l'envergure peut dépasser les limites d'un CLD et à évaluer la possibilité de regrouper des projets. Par exemple, en collaboration avec le CÉSIM, évaluer la possibilité de regrouper des projets sous la forme d'un incubateur;
- Évaluer des collaborations, dont la possibilité de partenariats, notamment dans les secteurs des arts et de la culture, de l'industrie bioalimentaire, de la gestion des matières résiduelles et du tourisme. »

Dans le contexte du présent partenariat, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs énoncés dans la stratégie réussir@montréal et les mettre en œuvre avec les acteurs de l'économie sociale selon les lignes directrices suivantes :

- Consolider l'ancrage local de l'économie sociale;
- Soutenir les entrepreneurs collectifs;
- Appuyer des projets majeurs en économie sociale.

Consolider l'ancrage local

La participation citoyenne et la concertation des acteurs socio-économiques sont des facteurs favorables à tout développement. Ces conditions permettent d'intégrer au développement économique les préoccupations sociales et environnementales des collectivités.

Pour assurer le développement de l'économie sociale, la Ville de Montréal mise sur la capacité d'intervention d'un réseau d'organisations vouées au soutien du développement local et de l'entrepreneuriat collectif dans le respect des responsabilités lui ayant été déléguées par la loi. Les gouvernements sont appelés à contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Promouvoir et favoriser le partenariat en économie sociale auprès des arrondissements, des instances métropolitaines et des gouvernements;
- Maintenir un réseau de soutien au développement local qui intègre la dimension de l'économie sociale.

Les actions des acteurs de l'économie sociale :

- Collaborer avec les arrondissements à la création et au développement d'initiatives d'économie sociale dans le respect des compétences des arrondissements;
- Mettre à la disposition des entrepreneurs collectifs des outils et des ressources pour faciliter la création et l'expansion des entreprises collectives.

Soutenir les entrepreneurs collectifs

Les entreprises d'économie sociale sont préoccupées par la création d'emplois, et plusieurs s'intéressent aussi à l'intégration au marché du travail des personnes sans emploi, sous-scolarisées et ayant des difficultés d'accès au marché du travail. Les entreprises d'insertion sociale et professionnelle, les centres de travail adapté¹⁵ ainsi que d'autres entreprises dans plusieurs domaines économiques contribuent activement à augmenter la participation des Montréalais au marché du travail. Dans un contexte de croissance économique, voire de pénurie de main-d'œuvre appréhendée, l'expertise de l'économie sociale dans ces domaines devient précieuse pour l'économie montréalaise.

Pour répondre aux besoins des diverses communautés, les entreprises montréalaises occupent une grande diversité de secteurs d'activité. Il est reconnu que le réseautage et le maillage favorisent le développement des entreprises par une mise en commun d'activités et d'expertises. Ainsi, la mise en réseau des entreprises d'économie sociale doit être encouragée et soutenue.

Par le présent partenariat, la Ville veut s'assurer que les services de première ligne offerts aux entreprises d'économie sociale par le réseau des CLD et des CDEC sont disponibles et adaptés aux besoins des différents milieux, en accordant une attention particulière aux réalités des entrepreneurs collectifs issus des communautés culturelles et des jeunes. À cette fin, l'accès à des services spécialisés sera favorisé. 16

Les actions de la Ville de Montréal :

- Soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif et son renforcement à travers le réseau d'organisations vouées au développement local;
- Encourager les initiatives de mise en réseau des entreprises d'économie sociale et la prestation de services spécialisés sur le plan territorial et sectoriel;
- S'assurer, à l'occasion d'ententes signées avec les gouvernements du Québec et du Canada et de collaboration avec d'autres instances métropolitaines, de la présence de la dimension économie sociale dans ces ententes, lorsqu'il est pertinent de le faire;
- Soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif, entre autres auprès des communautés culturelles et des jeunes;
- Accroître les possibilités d'affaires pour les entreprises d'économie sociale, notamment celles qui favorisent l'intégration des personnes exclues du marché du travail et celles issues des communautés culturelles;
- Appuyer les démarches du milieu pour la reconnaissance des acquis des jeunes issus des parcours d'insertion.

- Accroître le soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif par l'entremise des réseaux des CDEC, des CLD, de la CDR et des groupes de ressources techniques (GRT);
- Contribuer à l'essor de l'entrepreneuriat collectif par le biais de la promotion et de la concertation du milieu par l'entremise du CÉSIM de la CRÉ;
- Consolider et développer des services spécialisés de soutien à l'entrepreneuriat collectif;
- Élaborer une stratégie en vue d'assurer une plus grande participation des communautés culturelles et des jeunes aux initiatives de l'entrepreneuriat collectif;
- Renforcer leur contribution en matière d'intégration des personnes exclues du marché de travail et celles issues des communautés culturelles, notamment par l'entremise d'entreprises d'insertion et de centres de travail adapté, en collaboration avec les services publics d'emploi.

Appuyer des projets majeurs en économie sociale

À Montréal, certains projets majeurs d'économie sociale ont une portée qui dépasse le cadre ou la capacité d'intervention financière d'un arrondissement. Ces projets sont structurants pour la collectivité parce qu'ils ont un impact territorial sur plusieurs arrondissements ou sur l'ensemble d'un secteur d'activité. Ils ont ainsi un effet de levier sur le développement socio-économique de l'agglomération urbaine. À titre d'exemple, en raison du rôle moteur qu'il joue en matière de création d'emplois pour la collectivité, de requalification d'un secteur dévitalisé et d'une programmation culturelle originale intégrant les communautés locales, le projet de la *TOHU*, la Cité des arts du cirque, illustre bien la notion d'impact territorial. Par ailleurs, l'émergence d'entreprises d'économie sociale en aide domestique est un exemple probant d'impact sectoriel. En offrant des services de maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, ces entreprises contribuent à la structuration de ce secteur d'activité, luttant ainsi contre le travail au noir et créant des emplois durables.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Soutenir des projets majeurs d'économie sociale qui ont un effet structurant sur un ou plusieurs arrondissements;
- Intervenir auprès des ordres de gouvernement pour appuyer le financement et la réalisation de projets majeurs d'économie sociale.

- Créer et soutenir des projets majeurs en économie sociale;
- Assurer la concertation des acteurs locaux et régionaux pour soutenir des projets majeurs en économie sociale par l'entremise du CÉSIM de la CRÉ.



Bistro PART ici Photo : Les Projets Part

AXE 2

Pour un rôle accru de l'économie sociale aux grands projets montréalais

Dans le contexte de *Montréal 2025*, plusieurs grands projets profitent d'investissements publics et privés importants. Mentionnons, par exemple, le Quartier des spectacles, la cour de triage d'Outremont, le site de Postes Canada sur les berges du canal de Lachine ou encore les centres hospitaliers universitaires. Or, des entreprises d'économie sociale ont acquis une expertise pertinente dans l'aménagement de sites majeurs dans une perspective de développement durable, non seulement en raison de leur intervention dans la formation professionnelle et l'insertion sociale, mais aussi pour ce qui est du respect de normes environnementales et de l'intégration du transport collectif et actif dès la conception des projets. Cette expertise est de plus en plus reconnue par les promoteurs de grands projets publics et privés. D'autres entrepreneurs collectifs, en particulier dans le secteur des services, possèdent toutes les compétences requises pour offrir des solutions d'affaires pertinentes et à valeur sociale ajoutée pour les grands projets montréalais.

En ce qui a trait aux projets qui comportent des investissements publics majeurs, la Ville de Montréal entend favoriser l'intégration de l'économie sociale dans une perspective de développement durable. Quant aux projets majeurs financés par des investissements privés, elle entend aussi encourager des collaborations entre les promoteurs privés concernés et les acteurs de l'économie sociale, et ce, pour renforcer la contribution de l'économie sociale dans les grands projets montréalais.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Favoriser une représentation des acteurs de l'économie sociale auprès des responsables des grands projets publics afin d'y renforcer la dimension de développement durable;
- Encourager les promoteurs privés à explorer des pistes de collaboration avec les représentants de l'économie sociale dans le processus d'élaboration de grands projets;
- Susciter des possibilités d'accès pour les entreprises d'économie sociale aux retombées directes des investissements consentis dans de grands projets, en matière d'achats de biens et services.

- Contribuer à la réalisation de grands projets en mettant à contribution les réseaux locaux et les expertises techniques et financières afin de favoriser leur réalisation dans une perspective de développement durable;
- Proposer des approches innovatrices permettant d'assurer une intégration réussie dans le milieu et de maximiser les retombées positives pour les citoyens.

Axe 3

Pour un apport plus grand de l'économie sociale à l'améliorationde la qualité de vie de la population

Les entreprises collectives contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie, particulièrement par le maintien ou la réalisation d'infrastructures collectives et de services accessibles à la population montréalaise. Cette capacité spécifique des entreprises collectives est le résultat de leur mission sociale, de leur caractère non lucratif, coopératif ou mutualiste et de la participation directe des citoyens dans la gouvernance des organisations.

En lien avec la mission de la Ville de Montréal, l'économie sociale, que ce soit dans la culture, le développement durable, l'habitation, l'immobilier collectif, le loisir ou les activités touristiques, démontre constamment sa capacité à innover en réponse à un ensemble de besoins exprimés par des familles et des collectivités locales, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Culture

La *Politique de développement culturel 2005-2015* propose un objectif ambitieux : « Montréal pourra prétendre être une métropole culturelle d'envergure internationale si, avec ses partenaires, elle prend tous les moyens à sa disposition pour imprégner les gestes affectant le cadre de vie des citoyens d'une signature culturelle forte. »¹⁸

Afin de favoriser le droit à la culture pour tous, la Ville de Montréal a décidé, dans le *Plan d'action 2007-2017*Montréal, métropole culturelle, d'adopter la médiation culturelle comme stratégie d'accès à la culture. ¹⁹ La médiation culturelle se caractérise par « des initiatives qui créent une opportunité de rencontres et d'échanges personnalisés favorisant l'apprentissage et l'appropriation de la culture par les clientèles les plus éloignées de l'offre culturelle professionnelle. Ces actions mettent l'accent sur un travail de contact et permettent de faire le pont entre le citoyen et l'activité culturelle ».²⁰

Depuis une dizaine d'années à Montréal, la volonté des citoyens d'intégrer la culture dans l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier a donné naissance à environ 550 initiatives d'économie sociale à mission culturelle.

Ces entreprises se distinguent par leur travail en vue de mettre en place une plus grande démocratie culturelle qui se décline sous diverses formes: l'accès à la culture dans son quartier, grâce à une décentralisation des ressources et des acteurs culturels; la prise en charge citoyenne, résultant d'une participation active de la population dans la réalisation d'un projet culturel; l'inclusion sociale, qui tend la main aux moins nantis, aux autres cultures, aux jeunes et à la culture émergente. Mentionnons, par exemple, l'Association culturelle du Sud-Ouest et le Centre multimédia de l'Est qui sont des entreprises collectives gestionnaires d'infrastructures culturelles municipales.

L'économie sociale peut être un véhicule privilégié de la stratégie montréalaise d'accès à la culture. Dans la foulée du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, les pistes d'action dans le champ de l'économie sociale sont multiples et prometteuses.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Soutenir les entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la culture, en particulier dans les activités de médiation culturelle;
- Établir des partenariats entre les arrondissements et les entreprises d'économie sociale en culture favorisant la participation citoyenne dans la réalisation d'actions culturelles et dans la gestion de certaines infrastructures culturelles;
- Contribuer à la réalisation de projets immobiliers culturels collectifs offrant des lieux de travail adéquats et à des prix abordables aux artistes dans les divers arrondissements;
- Soutenir l'émergence de pôles culturels dans les arrondissements.

- Mettre en œuvre et consolider des initiatives permettant aux citoyens d'avoir un accès à des activités de création artistique à l'intérieur d'initiatives de loisir culturel et de médiation culturelle;
- Soutenir des initiatives d'économie sociale en culture en mettant à contribution tous les outils dédiés à l'économie sociale, dans le but d'accroître l'accès à la culture dans les arrondissements;
- Créer des projets immobiliers collectifs permettant d'offrir aux artistes, dans les arrondissements, un accès à des locaux abordables dans des ensembles immobiliers collectifs en partenariat avec les ordres de gouvernement;
- Contribuer au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle en faisant la promotion de la vie culturelle des quartiers.



Festival intercollégial de danse Photo : Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec



L'Empreinte, coopérative de producteurs Photo : Coopérative de développement Montréal-Laval

Développement durable et environnement

La Ville de Montréal a fait le choix du développement durable et adopté son *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Sur le territoire montréalais, des entreprises d'économie sociale sont dédiées à ce type de développement et jouent un rôle significatif dans la réponse montréalaise aux défis environnementaux. Très actives dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, elles sont aussi présentes dans des activités d'éducation et de promotion de comportements responsables, dans l'animation des grands parcs urbains, et plus récemment, dans le transport durable et l'aménagement urbain.

La politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec fixe des objectifs de réduction des matières résiduelles à l'ensemble des municipalités du Québec.²¹ Pour atteindre ces objectifs, Montréal a mis en place plusieurs mesures auxquelles s'ajoutent, dans le contexte du présent partenariat, les initiatives d'économie sociale. Ainsi, le réemploi des matières résiduelles, tels les textiles, les meubles, les électroménagers et les appareils électroniques, est appuyé par la Ville de Montréal qui reconnaît que cette pratique solidaire s'inscrit au cœur de ses propres valeurs.

Avec l'appui de la Ville de Montréal, des entreprises d'économie sociale, comme le Centre de la montagne, le Groupe unis des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), la Cité Historia, le musée d'histoire du Sault-au-Récollet et la corporation D-Trois-Pierres, sont également, depuis deux décennies, des agents de transmission de connaissances en ce qui a trait aux milieux naturels et historiques. Leur apport contribue à la fois à faciliter l'appropriation des milieux par les usagers et à favoriser l'émergence de citoyens éco-responsables. Cette approche est au cœur de l'éducation en environnement et au développement durable.

La Ville de Montréal se préoccupe de la question du transport dans une perspective de développement durable. À cet effet, elle a mis sur pied un programme *Allégo* auquel collaborent déjà des entreprises d'économie sociale qui sont des centres de gestion des déplacements.²² Le Plan de transport *Réinventer Montréal* ouvre pour sa part de nouvelles pistes de partenariat avec l'économie sociale dans la gestion du vélo en libre-service et du stationnement pour vélos.

D'autres initiatives dans le domaine de l'aménagement urbain contribuent à la cohésion sociale en œuvrant à l'intégration sociale de populations en difficulté autour de projets horticoles ou d'embellissement.

Une collaboration plus étroite entre les partenaires, qui entraînerait des pratiques encore plus innovantes, s'avère nécessaire pour faire face aux défis du développement durable.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Favoriser la mise en place de partenariats avec des entreprises d'économie sociale dans le secteur de la gestion des matières résiduelles;
- Négocier avec le gouvernement du Québec la reconnaissance des coûts de collecte et de traitement des matières récupérées par les entreprises d'économie sociale, notamment pour les textiles, les meubles, les électroménagers et les ordinateurs;
- Encourager les arrondissements et les services municipaux à mettre leurs surplus matériels à la disposition d'entreprises d'économie sociale à des fins de réemploi;
- Convenir avec les acteurs de l'économie sociale d'un mode approprié de gestion d'un réseau du réemploi;
- Soutenir les initiatives d'économie sociale en matière d'éducation en environnement et en développement durable, incluant les projets d'embellissement ou à caractère horticole;
- Favoriser la mise en place de partenariats avec des entreprises d'économie sociale dans l'offre de service de transport durable tels l'autopartage et la gestion de services reliés au vélo.

- Proposer des partenariats afin de maximiser la réduction, le recyclage et le réemploi des matières résiduelles en mobilisant les divers partenaires locaux, sectoriels et financiers;
- Trouver des réponses innovatrices aux défis que posent le réemploi et le recyclage de certaines matières résiduelles, notamment les textiles, les meubles, les électroménagers et les ordinateurs;
- Proposer de nouvelles pistes de partenariat qui contribueraient à la réalisation des objectifs du plan de transport présenté par la Ville de Montréal, notamment en matière de transport durable;
- Mettre au point et offrir des programmes d'éducation en environnement et en développement durable.

Habitation

Avec l'appui de la Ville de Montréal, les coopératives d'habitation et les organismes à but non lucratif en habitation ont été, depuis trois décennies, des outils essentiels pour répondre aux besoins des ménages montréalais. Ces organisations collectives ont contribué au dynamisme du secteur résidentiel de la ville en offrant des solutions complémentaires au logement privé et au logement public.

Le logement social et communautaire contribue à l'atteinte des objectifs de la Ville de Montréal en matière de soutien aux familles et aux aînés, de lutte à la pauvreté et à l'itinérance et d'intégration des communautés culturelles. De plus, son impact économique est structurant puisque ce secteur d'activité crée de l'emploi, contribue à la revitalisation des quartiers, favorise la cohésion sociale et la mixité de revenus. Par ailleurs, en consolidant la présence de familles dans leur milieu, les ensembles d'habitation communautaires favorisent le maintien des écoles de quartier et des services de loisirs et, plus largement, participent au développement durable.

En 2002, la Ville de Montréal lançait l'opération *Solidarité 5 000 logements* dans le but d'encourager la construction de logements sociaux et communautaires pour les personnes et les familles à revenu faible ou modeste. Entièrement réalisée, cette opération a été suivie d'une autre intervention d'envergure – le volet social du Plan d'affaires 2006-2009 en habitation – destinée à produire 5 000 logements sociaux et communautaires additionnels. Les GRT, acteurs de premier plan dans l'économie sociale, sont associés à la réalisation de plus de 80 % de ces logements. Dans le *Plan d'urbanisme de Montréal*, et plus récemment dans la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, la Ville de Montréal confirme son appui au logement social et communautaire et réitère sa conviction que l'inclusion et la mixité sociale contribuent au développement économique et social de Montréal. Pour sa part, la politique familiale *Pour grandir à Montréal*, adoptée en 2008, identifie plusieurs axes d'intervention et entend notamment agir pour mieux répondre aux besoins de logement des familles montréalaises.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Maintenir l'objectif global de réaliser 15 % de logements sociaux et communautaires dans l'ensemble des nouvelles unités résidentielles mises en chantier à Montréal;
- Poursuivre le développement du logement social et communautaire et intensifier les représentations auprès des gouvernements pour la reconduction des programmes nécessaires, à la hauteur des besoins montréalais;
- Continuer les démarches auprès des instances du réseau de la santé et des services sociaux du gouvernement du Québec pour assurer l'implantation d'un cadre de financement récurrent pour le soutien communautaire dans les logements sociaux et communautaires, à la hauteur des besoins montréalais;
- Prolonger les pratiques de cession de terrains municipaux et les actions de sensibilisation auprès des grands propriétaires fonciers afin de les inciter à inclure, dans la vente de leurs propriétés excédentaires, des dispositions relatives à la cession d'immeubles (terrains ou bâtiments) pour la création de logements abordables.²³
- Reconnaître l'apport des GRT au développement du logement social et communautaire et l'importance d'assurer la pérennité de ce réseau d'expertise.

- Continuer le partenariat établi avec la Ville de Montréal pour la réalisation de logements sociaux et communautaires répondant aux besoins de la population;
- Poursuivre les démarches, en collaboration avec la Ville de Montréal, afin d'assurer la pérennité des programmes de logements sociaux et communautaires, leur amélioration et leur adaptation à la réalité montréalaise;
- Favoriser et soutenir la concertation locale et régionale sur les guestions d'habitation sociale et communautaire.

Immobilier collectif

Les organisations collectives contribuent activement à la création d'infrastructures mises à la disposition de la population. Des centres communautaires et d'autres immeubles à vocations diverses font partie du patrimoine collectif de Montréal depuis des décennies. Au cours des dernières années, de plus en plus d'organismes et d'entreprises collectives, dont les GRT, ont réalisé des projets immobiliers collectifs, contribuant à la fois à la revitalisation urbaine et à l'enrichissement du patrimoine montréalais d'une manière durable et accessible. Par exemple, le Technopôle Angus dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite—Patrie (revitalisation d'une ancienne friche industrielle), le Centre de services communautaires du Monastère dans l'arrondissement du Plateau—Mont—Royal (ancienne résidence d'une congrégation religieuse transformée en centre communautaire), la corporation Mainbourg à Rivière—des—Prairies (ancien orphelinat transformé en centre communautaire et de loisir) ou encore la Maison Léa—Roback dans l'arrondissement de Ville—Marie (rénovation d'un bâtiment pour l'hébergement de regroupements féministes).

La constitution de ce patrimoine collectif a été rendue possible grâce à la collaboration de nombreux partenaires publics et privés. La Ville de Montréal soutient le développement de l'immobilier collectif en utilisant notamment son droit de regard sur le parc immobilier gouvernemental. Les parcs immobiliers des gouvernements fédéral et provincial font l'objet de réaménagements occasionnels qui mettent en disponibilité des immeubles. Dans certains cas, la loi ou les politiques gouvernementales accordent au secteur municipal un premier droit de regard et de refus sur les mises en disponibilité. Lorsqu'elle n'entend pas se prévaloir de ce droit pour elle-même, la Ville de Montréal fait part de ces possibilités immobilières aux entreprises de l'économie sociale et aux organisations qui les accompagnent.²⁴

Par ailleurs, en s'inspirant du programme réussir@montréal – volet industrie, la Ville de Montréal propose d'étudier, de concert avec les acteurs du milieu, un programme incitatif en réponse aux besoins des projets immobiliers de l'économie sociale.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Établir un mécanisme d'offre de possibilités immobilières aux entreprises et organisations de soutien à l'économie sociale pour des projets d'immobilier collectif en vertu de son droit de regard et de refus de bâtiments publics mis en disponibilité par les gouvernements du Québec et du Canada;
- Étudier la pertinence de proposer un programme de soutien de l'économie sociale à l'instar du programme réussir@montréal – volet industrie.

- Réaliser des projets d'immobilier collectif en y associant divers partenaires locaux, régionaux et nationaux;
- Contribuer à la revitalisation de secteurs en difficulté par le biais de projets d'immobilier collectif.

Loisir associatif

En 1979, le *Livre blanc sur le loisir* au Québec énonce les orientations gouvernementales en matière de loisir. Il est proposé que le déploiement du loisir public au Québec repose, d'une part, sur la reconnaissance des municipalités comme maîtres d'œuvre de la prestation et du développement des services de loisir à la population et, d'autre part, sur un partenariat avec le secteur associatif du loisir.²⁵ Ces orientations nationales ont été réaffirmées en 1997 dans le *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport.*²⁶

Dès cette époque, la société québécoise reconnaît que « le loisir et le sport constituent, pour tous les citoyens, une voie exceptionnelle d'intégration sociale ».²⁷ La *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, s'inscrit dans la continuité de ces orientations sociétales en reconnaissant que « les loisirs, l'activité physique et le sport sont des composantes de la qualité de vie qui contribuent au développement global des personnes ainsi qu'à l'intégration culturelle et sociale ».

À Montréal, le loisir public²⁸ est offert à la population par le biais des services municipaux ou des organismes du secteur associatif du loisir ou, dans une moindre mesure, des entreprises privées. Ces divers modes de prestation de services correspondent aux besoins et aux réalités des arrondissements. Souvent, ces derniers recourent à plusieurs modes de prestation en tout respect des pratiques locales. Dans l'ensemble, on estime que 75 % du loisir public offert à Montréal est assuré par des organismes du secteur associatif.²⁹

Le secteur associatif est actif dans tous les domaines du loisir: la culture, le plein air et les activités sportives, les sciences, les activités socio-éducatives et le tourisme. Il est constitué d'organismes et de regroupements dont la mission est de favoriser l'accessibilité au loisir. ³⁰ Pour la plupart, il s'agit d'associations de bénévoles donnant de leur temps pour organiser des loisirs dans leur milieu. Généralement, ces associations ne se considèrent pas comme des entreprises ni comme des organismes dédiés au développement social ou à l'essor de la participation citoyenne. Cependant, plusieurs organisations de loisir sont issues de l'action communautaire autonome ou s'identifient au secteur de l'économie sociale. C'est plus particulièrement le cas des organismes qui administrent des équipements de loisir.

L'accès au loisir pour tous, la qualité de la programmation et sa diversité pour répondre à une plus large population, de même que la sécurité des installations, sont autant de préoccupations mises en avant par les organisations du loisir associatif. Ces préoccupations rejoignent celles de l'administration montréalaise. Le partenariat entre la Ville de Montréal et le secteur de l'économie sociale cherche plus particulièrement à répondre à ces préoccupations en offrant le soutien à une prise en charge citoyenne.

Les actions de la Ville de Montréal :

• Proposer un cadre de reconnaissance des entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine du loisir public.

Les actions des acteurs de l'économie sociale :

• Contribuer à la définition du cadre de reconnaissance des entreprises d'économie sociale dans le domaine du loisir public.

Tourisme social

Dans sa dimension sociale, le tourisme cherche à démocratiser l'accès aux loisirs touristiques. Historiquement, le tourisme social a permis à divers segments de population (familles à faible revenu, jeunes voyageurs, personnes handicapées, etc.) d'avoir accès à des installations, des attraits, des événements et des services touristiques de qualité, la plupart du temps en dehors des grands centres urbains. Avec le temps, la plupart des grandes villes touristiques se sont donné des installations pour rendre plus abordable le séjour touristique de clientèles diversifiées. Dans ce domaine, Montréal peut compter sur la présence d'acteurs clés parmi lesquels on trouve des leaders à l'échelle canadienne et internationale. Mentionnons notamment le Mouvement québécois des vacances familiales qui, depuis 1982, contribue au mieux-être des familles en leur offrant un vaste réseau de camps familiaux au Québec. Mentionnons aussi l'association des Auberges de jeunesse du Saint-Laurent, créée en 1937 et devenue depuis propriétaire de quatre auberges (Montréal, Mont-Tremblant, Toronto et Niagara Falls), un acteur reconnu de la démocratisation du loisir touristique.

Les entreprises d'économie sociale en tourisme mettent sur le marché des produits, des activités et des services très variés. Elles se déploient autour de pôles touristiques en émergence dans les arrondissements de Montréal. Souvent en lien avec des entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans les domaines de la culture, de la protection du patrimoine ou du plein air, elles proposent des activités récréotouristiques accessibles de même que des circuits innovateurs de découverte urbaine.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Favoriser l'émergence de pôles touristiques abordables dans certains arrondissements offrant un potentiel touristique fondé sur leurs attraits patrimoniaux, historiques, culturels ou récréatifs afin de diversifier l'offre touristique montréalaise;
- Encourager la prise en charge d'activités, de services, d'événements et d'attraits touristiques par les populations locales par le biais des entreprises d'économie sociale;
- Faciliter l'accès à ces activités, services, événements et attraits aux touristes et excursionnistes à revenu modeste.

- Poursuivre et développer une offre de service accueil, activités, événements et attraits novateurs et abordables qui répond aux besoins de clientèles diversifiées;
- Contribuer au développement de pôles touristiques en collaboration avec les organismes de développement et les offices touristiques du milieu;
- Concevoir, en collaboration avec le milieu touristique local et régional, des forfaits et des circuits alternatifs de découvertes urbaines.

Axe 4 Pour des pratiques d'affaires plus ouvertes à l'économie sociale

Approvisionnement en biens et services

Les dépenses de la Ville de Montréal pour l'achat de biens et services représentent un budget annuel de 1,2 milliard de dollars. Pour encadrer ce budget, une *Politique d'approvisionnement* a été mise en place. Cette politique présente les principes généraux qui servent de guides en matière d'éthique, de qualité de performance et de développement durable. À ce titre d'ailleurs, la récente *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec encourage les municipalités

à poursuivre leurs actions en matière de commerce responsable.

Dans la même logique, la *Politique d'approvisionnement* de la Ville de Montréal s'inscrit nommément dans une perspective de développement durable en proposant que les acquisitions de biens, de services et de travaux de construction de qualité prennent en considération les dimensions sociales, économiques et environnementales. Cette approche fait de la *Politique d'approvisionnement* un outil de développement de relations d'affaires entre la Ville de Montréal et les entreprises d'économie sociale.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Faire progresser la valeur des contrats d'approvisionnement avec des entreprises d'économie sociale à moyen terme;
- Sensibiliser les unités d'affaires de la Ville de Montréal à avoir recours aux services des entreprises d'économie sociale;
- Créer des conditions pour rendre plus accessibles et faciliter les appels d'offres (ex. séances d'information sur les appels d'offres, mécanismes d'accompagnement et de soutien).

- Mettre en place un mécanisme de veille permettant de déceler les possibilités d'affaires reliées aux achats de biens et services par la Ville;
- Participer à l'implantation de conditions pour faciliter l'octroi d'offres de service (ex. séances d'information sur les appels d'offres, mécanismes d'accompagnement et de soutien);
- Se donner des moyens communs pour soutenir les entreprises collectives afin qu'elles se qualifient aux appels d'offres (ex. mise sur pied de consortium, aide au cautionnement, etc.).

Ententes de gré à gré

La Loi sur les cités et villes permet aux municipalités d'établir des contrats de gré à gré avec des organismes à but non lucratif.³¹ Cette disposition ouvre la possibilité à la Ville de Montréal de mieux soutenir les entreprises d'économie sociale qui, par leur vocation même, sont en mesure de protéger l'intérêt collectif et d'assurer des retombées économiques, sociales ou environnementales pour la population locale.

L'utilisation du pouvoir d'achat des administrations publiques pour soutenir des secteurs économiques ou des groupes défavorisés est une pratique de plus en plus répandue au Canada et dans le monde, car elle permet d'atteindre des objectifs de développement socio-économique tout en respectant les principes d'équité et de transparence dans l'attribution des contrats publics.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Maintenir la pratique d'attribution d'offres de service par la formule de gré à gré aux entreprises d'économie sociale, en conformité avec la Loi sur les cités et villes;
- Définir un cadre qui précise les assises de la pratique d'ententes de gré à gré pour les entreprises d'économie sociale.

- Proposer des offres de service qui, en plus d'être efficaces et efficientes, assurent une valeur ajoutée sur le plan de l'avantage social pour la collectivité montréalaise;
- Collaborer avec des représentants de la Ville en vue de définir un cadre pour la pratique d'ententes de gré à gré.



Garderie Coeur de Cannelle Photo : Technopôle Angus

Axe 5

Pour une promotion mieux intégrée de l'économie sociale

L'économie sociale s'ajoute à d'autres indicateurs qui font de Montréal une ville qui se démarque dans le monde par la créativité et la qualité des formes de solidarité qu'on y rencontre.

La visibilité accrue de l'économie sociale à Montréal est un des vecteurs mettant au premier plan les valeurs de solidarité qui caractérisent la métropole du Québec. C'est en ce sens que la promotion de l'économie sociale devient une action essentielle du projet de partenariat qui lui permettra de gagner en visibilité.

Le programme promotionnel que prévoit le partenariat propose un déploiement auprès à la fois du grand public montréalais et des instances politiques et administratives de la Ville de Montréal. Il planifie également de soutenir le rayonnement international de l'économie sociale montréalaise.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Intégrer l'économie sociale comme un axe important dans les stratégies de promotion et les plans de communication de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;
- Soutenir le rayonnement de l'économie sociale auprès de la population montréalaise dans une perspective de consommation responsable;
- Inclure la dimension d'économie sociale dans les ententes de collaboration, de jumelage ou de coopération entre la Ville de Montréal et d'autres métropoles sur la scène internationale le cas échéant.

- Contribuer à l'intégration de l'économie sociale dans les stratégies de promotion et les plans de communication de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;
- Assurer le rayonnement de l'économie sociale et du partenariat avec la Ville de Montréal auprès de la population;
- Mettre en valeur la Ville Montréal dans les activités de rayonnement et de réseautage à l'échelle internationale.



Coopérative La maison verte Photo : Coopérative de développement Montréal-Laval



Diffusion de l'émission sur l'économie sociale À l'échelle humaine lors du Radiothon 2008 de CIBL Radio Montréal 101,5 FM Photo : Chantier de l'économie sociale

Mise en œuvre

Pour appuyer l'essor du partenariat, dans l'optique de systématiser l'arrimage de ses actions et de celles des organisations sectorielles de l'économie sociale, la Ville de Montréal inscrit explicitement le dossier de l'économie sociale dans le mandat du responsable du développement économique au comité exécutif. Elle confie du coup à la Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine le rôle de coordonner la mise en œuvre du partenariat au sein de la Ville.

Les actions de la Ville de Montréal :

- Inscrire explicitement la responsabilité de l'économie sociale dans le mandat du responsable du développement économique au comité exécutif de la Ville de Montréal;
- Confier à la Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine le rôle de coordonner la mise en œuvre du partenariat au sein de la Ville et de doter celle-ci des ressources appropriées.

Les actions des acteurs de l'économie sociale :

 Travailler, de concert avec le responsable politique du dossier de l'économie sociale au comité exécutif de la Ville de Montréal et la Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal, à la mise en œuvre du partenariat en économie sociale.

Enfin, le plan d'action du partenariat en économie sociale s'étend sur une période de cinq ans, et sa mise en oeuvre sera dirigée par un comité de gestion, composé du responsable politique, des directeurs généraux adjoints du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ainsi que des membres du comité consultatif. Une première évaluation de la mise en place du partenariat sera faite à l'occasion du renouvellement de la stratégie de développement économique réussir@montréal. Il est aussi proposé de soumettre un bilan de mi-parcours aux acteurs concernés.

Conclusion

La Ville de Montréal a fait du développement durable un axe stratégique de toutes ses interventions en vue d'assurer la prospérité de la métropole dans un environnement sain et agréable que tous les citoyens seront fiers de transmettre aux générations futures. Les principes du développement durable proposent de réaliser cet objectif en favorisant le partage de la richesse, la cohésion sociale et la participation citoyenne. Les acteurs de l'économie sociale adhèrent à tous ces principes et mettent la solidarité sociale au service de la création de la richesse économique. Le partenariat en économie sociale devient ainsi un plan d'action concerté en faveur du développement durable de Montréal.

Le partenariat s'inscrit aussi d'une façon particulière dans l'approche de *Imaginer » Réaliser Montréal 2025*, qui a pour objectif de faire de notre métropole une ville de savoir, de créativité et d'innovation. Les entreprises d'économie sociale créent de nouvelles pratiques de solidarité en relevant les mêmes défis que les entreprises dites de l'économie marchande : produire un bien ou un service en réponse à un besoin ou à une demande. L'innovation ne se matérialise pas seulement dans les universités, les entreprises et les salles de spectacle, elle se vit aussi dans les quartiers de Montréal, dans l'invention de nouvelles façons de s'entraider et de participer à la vie économique.

Le partenariat invite tous les acteurs de l'économie sociale et de l'administration municipale tant au niveau des services centraux que des arrondissements à se mobiliser pour mettre en œuvre ce plan d'action qui concrétise des valeurs largement partagées par les citoyennes et les citoyens de Montréal. Nous allons inventer ensemble de nouvelles façons de collaborer au développement solidaire et durable de notre ville.

Références bibliographiques

- 1 Loi sur le développement durable, L.R.Q., chapitre D-8.1.1
- 2 Imaginer > Réaliser Montréal 2025 Un monde de créativité et de possibilités, Ville de Montréal, 2005, p. 20.
- 3 Extrait du site Web de la Conférence régionale des élus de Montréal.
- 4 « L'innovation est au cœur de la capacité concurrentielle et de la survie des organisations. C'est l'innovation technologique qui assure aux entreprises le renouvellement de leurs produits et de leurs méthodes de production ou de distribution. C'est l'innovation sociale qui permet une meilleure adaptation des services aux besoins de la population et qui stimule l'évolution des milieux de pratique, des organisations publiques ou communautaires ou des milieux de l'éducation. » Politique québécoise de la science et de la technologie, 2001, p. 10
- 5 Chantier de l'économie et de l'emploi, Osons la solidarité, rapport du groupe de travail sur l'économie sociale. Montréal, 1996, p. 19-20
- 6 Ces entreprises sont constituées respectivement selon la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38, partie III), la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67.2) et, pour les mutuelles, la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c.A-32) et le Règlement sur les mutuelles de formation (c. D-7.1, r.3.01).
- 7 Portrait statistique de l'économie sociale de la région administrative de Montréal, Chaire de recherche du Canada en économie sociale, sous la direction de Marie J. Bouchard, no Hors série 2008-01, 2008.
- 8 L'étude de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale se réfère à la notion d'établissement plutôt qu'à celle d'entreprise (qui peut posséder plusieurs établissements) conformément aux normes généralement admises en matière d'enquête statistique.
- 9 Ces statistiques excluent le Mouvement Desjardins et la Coop fédérée.
- 10 Compilation interne, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. Ce chiffre ne tient pas compte du financement accordé aux CDEC.
- 11 Ce montant inclut les contributions versées par tous les CLD et CDEC de l'agglomération. La contribution de la Ville de Montréal au développement local (CLD ET CDEC) en 2006 a été de 12,4 M\$, dont 2,7 M\$ ont été versés en aide directe aux entrepreneurs collectifs (programme Fonds en économie sociale).
- 12 Ceci comprend les contributions de la Ville de Montréal, de l'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ces subventions se font en vertu des programmes d'habitation sociale et communautaire, ainsi que de contributions additionnelles destinées notamment à la mise en place d'infrastructures et à la décontamination des sols, ou prennent la forme d'une politique de cession de terrains municipaux à prix réduit.
- 13 Parmi les organisations de finance solidaire, on compte la Caisse d'économie solidaire, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), le Réseau québécois du crédit communautaire, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction, etc.
- 14 Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2003, c.29)
- 15 Entreprises à but non lucratif dont la mission est l'intégration au marché du travail de personnes handicapées.
- 16 Voir à cet effet la stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal, réussir@montréal, actions 1.2.1 et 1.2.3, p. 23-25
- 17 En 2005, on comptait 101 entreprises au Québec, 5 000 employés et un chiffre d'affaires de 95,8 M\$. Gouvernement du Québec, 2005.
- 18 Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel, 2005-2010, p. 10
- 19 PA 07-17 Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, février 2008; action 1.1 Favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens a) adopter la médiation culturelle comme stratégie d'accès à la culture; b) accroître le financement des programmes de médiation culturelle
- 20 Ville de Montréal, Programme montréalais d'action culturelle 2007, p. 2
- 21 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Gouvernement du Québec.
- 22 Deux des trois centres de gestion des déplacements (CGD) en exploitation sont des entreprises d'économie sociale.
- 23 Extrait tiré du bilan de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre. Septembre 2007, p. 24-27
- 24 Voir notamment: au provincial, Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) et Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics (c. A-6.01, r.0.01); au fédéral, Loi sur la gestion des finances publiques, Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux, Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires et Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri.
- 25 Livre blanc sur le loisir, 1979.
- 26 Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, ministère des Affaires municipales, gouvernement du Québec, 1997.
- 27 Idem
- 28 Le loisir public se distingue de l'industrie du loisir et du divertissement en ce qu'il poursuit une visée d'intérêt commun et la prise en charge des activités par les citouens.
- 29 Ville de Montréal, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, SDCQMVDE. Le sport pour tous : constats et enjeux, 2004.
- 30 CQL Bilan et propositions du comité de travail du CQL au Sommet sur l'économie sociale, 2006.
- 31 Loi sur les cités et villes, L.R.Q., C-19, article 573.

Comité consultatif

Les personnes suivantes ont participé au comité consultatif

Guy Bisaillon Ex-président, Coopérative de développement régional Montréal-Laval

Gilles Bourque Ex-conseiller, Économiste, FondAction

Charles Mathieu Brunelle Ex-VP exécutif et ex-DG, TOHU, la Cité des arts du cirque

Céline Charpentier Directrice générale, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale

et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)

Anyle Coté Agente de développement, Économie sociale, Comité de l'économie sociale

de l'île de Montréal

Édith Cyr Présidente du Comité de l'économie sociale de l'île de Montréal et DG du GRT Bâtir son

quartier

Claude Jourdain Conseiller en économie sociale, Centre local de développement Ouest-de-l'île

Armand Lajeunesse Directeur général, Coopérative de développement régional Montréal-Laval

Margie Mendell Chercheure, Concordia et Alliance de recherche universités-communautés

en économie sociale (ARUC-ES)

Pierre Morrissette Directeur général, RÉSO

Nancy Neamtan PDG, Chantier de l'économie sociale

Danielle Ripeau Ex-agente de développement, Économie sociale, Comité de l'économie sociale

de l'île de Montréal

Isabelle Rousseau Ex-commissaire au développement économique, Corporation de

développement économique de LaSalle

Christian Yaccarini PDG, Technopôle Angus

Les personnes suivantes ont participé à titre d'observateur

Xavier Fonteneau Direction générale des politiques régionales et de l'économie sociale

du MDEIE, gouvernement du Québec

Mario Léonard Direction générale des politiques régionales et de l'économie sociale

du MDEIE, gouvernement du Québec

Coordination du comité consultatif

Johanne Lavoie Commissaire à l'économie sociale, Direction du développement économique

et urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal

Jean-Marc Fontan Secrétaire du comité consultatif, Co-directeur, Alliance de recherche universités-

comunautés en économie social (ARUC-ES)

